



Conseil communautaire du 15 octobre 2009

Vœu concernant l'implantation d'une carrière à Arzano

La Communauté de Communes du Pays de Quimperlé porte depuis l'origine le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Ellé-Isole-Laïta. Désormais validé et signé par le Préfet, ce schéma est opposable au tiers et l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sera demandé pour tout projet pouvant avoir une incidence sur les paramètres qualité ou quantité. Il appartiendra donc à la CLE, sous la direction de son Président, de se prononcer sur le projet de carrière à Arzano.

Cependant, la Cocopaq se doit de se prononcer dans ce domaine, indépendamment de l'avis de la Commission Locale de l'Eau. En effet, le Pays de Quimperlé est sensible à l'objectif de bonne qualité biologique et chimique des eaux tel que défini dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union Européenne et participe aux efforts nationaux dans ce domaine en mobilisant les moyens prévus au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

En agissant fortement pour la reconquête des milieux par la mise en œuvre d'un Contrat de Restauration et d'Entretien des Milieux Aquatiques et par le financement des actions prévues au plan d'action du SAGE par la création d'un syndicat mixte (SMEIL), la Cocopaq démontre sa volonté d'agir en faveur de la reconquête et de la protection des milieux.

Début octobre, un rapport remis au Parlement européen dénonçait l'érosion dramatique de la biodiversité en Europe, en se fondant notamment sur l'étude de la France, jugeant insuffisantes ses mesures d'autorisation des projets ayant un impact sur l'environnement.

Le projet de carrière d'Arzano porté par la société Eurovia d'une part et par la société Pigeon d'autre part, doivent prendre en compte ce point de vue.

Au niveau environnemental, par sa localisation géographique, lové entre les rives de l'Ellé, le site proposé pourrait avoir des conséquences importantes sur la qualité de milieux aquatiques, reconnue au niveau européen. L'Ellé est d'ailleurs une rivière-étalon pour la bonne qualité biologique des eaux au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Au niveau économique, un tel projet pourrait contrarier d'autres projets créateurs d'emplois, notamment touristiques ou agricoles, qui participent à la mise en valeur du territoire du Pays de Quimperlé et correspondent à la volonté politique exprimée par ses élus à l'occasion du lancement de l'Agenda 21 local.

Au niveau réglementaire, le plan départemental des carrières ne semble relever aucun besoins particuliers en matière de minerais auxquels viendrait répondre cette nouvelle ouverture.

Dans l'attente de l'enquête publique et au vu des risques que fait porter ce projet aux milieux aquatiques, le Conseil Communautaire réunit le 15 octobre 2009 à Bannalec, signifie son extrême réserve concernant ce projet et son implantation.